L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 17 MARS.

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle des Citoyens

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes de l'année expirée le 20 novembre 1866.....$388,915 58

Primes d'incendie.....	$281,439 06	
Primes de mer.....	86,918 61	
Primes de rivières.....	20,558 91	$388,915 58
Moins les risques non expirés..$ 47,946 99		
Primes non bonnifiées.....	2,047 06—	49,986 05
Montant net des primes.....		$338,427 39
Pertes payées:		
Pertes payées par l'incendie.....	$168,194 98	
Pertes sur les mers.....	106,111 28	
Pertes sur les rivières.....	14,047 36	
Réassurances.....	$ 68,353 62	
Remboursements de vingt et un vingt-cinq pour cent.....	39,013 74	
Plus, les frais, les taxes de revenu intérieur, les pertes et pertes, l'intérêt sur le scrip, l'intérêt en moins, etc., etc.,.....	81,391 81—	188,116 84
Bénéfice net.....		$ 30,310 55
Montant net des primes le 20 nov. 1866.....		$338,427 39
Moins la réassurance, le remboursement et le vingt-et-vingt-cinq pour cent.....		179,026 20
Montant net pour le bénéfice.....		$159,401 19
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Effets.....		$ 26,160 97
Primes en voie de perception.....		116,987 66
Fiers et bons de chemins de fer.....		19,911 50
Prêts sur garanties.....		31,437 70
Prêts sur hypothèques.....		15,287 50
Fiers et bons de chemins de fer.....		2,250 00
Fiers et bons de compagnies d'assurances.....		26,000 00
En caisse.....		20,360 22
		$ 348,790 39

Le bilan détaillé est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

C. GAILLARD, Président.
M CASTAREDE, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 18 janvier 1867.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende sur le vingt-cinq pour cent sur le montant des primes payées pendant l'année expirée le 20 novembre 1866, distribuable pour lequel il sera fait droit à partir du deuxième lundi de février prochain. Ils ont de plus résolu de payer de suite sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du deuxième lundi de février 1866.

DIRECTEURS :

J. Lorber,	A. Miltenberger,
A. Verlein De Gray,	T. Landry,
John Gaiche,	L. Grand,
Jos. A. White,	J. Arendell,
O. Gaillard,	A. H. D'Meza,
J. A. Stone,	F. H. Mahon,
	A. Bidault.

Savoye, rue Carondelet, No 2.

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Cresoent,

23 MAI 1867.

Les Directeurs, conformément à la Charte, nomme tel : état suivant des affaires de la Compg le le 30 avr prochain :

Primes d'incendie dans l'année.	$306,093 01	
Primes de mer dans l'année....	190 885 76	
Primes de rivières dans l'année.	284,377 34	
Total des primes.....		$ 756,734 34
Payé Pertes par l'incendie.....	$110,481 13	
Pertes sur mer.....	124,362 47	
Pertes sur les rivières.....	297,502 47	
Taxes.....	39,860 44	
Payé Profits et perte, réassurances, escompte et bon de scrip, intérêt, remboursement, escompte.....	151,827 29—706,529 70	
Bénéfice net.....		$ 48,204 64
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Effets à recevoir.....	$ 40,154 78	
Fiers et bons de chemins de fer.....	20,000 00	
Prêts sur garanties et actions.....	22,586 96—145,585 09	
Scrip étranger et du pays, compte de scrip..	66,166 63	
Propriété foncière.....	70,000 00	
En caisse.....	158,114 97	
Fiers vinculées 6 p c.....	$ 30,000 00	
Fiers de la ville.....	5,000 00	
Compte d'intérêts de banques....	175,677 17	
Compte Dry Dock Company.....	12,000 00	
Fiers des Etats-Unis.....	1,000 00	
Compagnie d'aliage et de sauvetage de la Nlle Orléans.....	500 00—315,797 17	
pour prime en vole de perception.....		79,376 64
Actif.....		$ 793,014 35

La Compagnie possède entièrement :

Bateaux et bacs remorqueurs..... $ 66,385 21
Compte de scrip forfait..... 7,653 54
Intérêt non réclamé..... 9,295 76

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée de livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. ODDEN, Secrétaire.

PAROISSE D'ORLEANS.

Ville de la Nlle-Orléans. }

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 22 mai 1867.
G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de SIX pour cent, comptant, sur les certificats non encore payés de scrip, sur présentation des certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs auront en outre déclaré un dividende scrip de VINGT pour cent sur les primes ayant droit à la participation, pour l'année expirée le 30 avril 1867, lequel sera des certificats, pour le dit dividende, à partir du premier lundi de juillet prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

—DIRECTEURS—

John Watt,	A. O. Ober,
C. T. Buddecke,	J. Norman Jackson,
Samuel S. Newman,	A. Thomson,
P. H. Foley,	F. Simms,
William Edwards,	John Phelps,
23 mai—EP	L. P. Spyker.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIEME ETAT ANNUEL

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 3 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente.....

Risques d'incendie.....	$ 230,910 42	
Risques de rivières.....	107,201 32	
Risques de mer.....		
Total des primes.....		$1,433,679 86
En moins.—Primes sur risques non-expirés le 31 mai 1867.....	$1,183,342 67	
Primes payées pendant l'année....		
Primes remboursées.....	25,855 29	230,187 29
Montant net des primes le 31 mai 1867		$1,183,342 67
Pertes payées pendant l'année....		
Sur les risques d'incendie.....	$ 311,225 83	
Sur les risques de rivières.....	195,719 42	
Sur les risques de mer.....	774,677 90	
		$1,281,623 15
Taxes.....	$ 29,270 27	
Réassurances.—Dépenses.....	68,666 97	
Fiers, pertes, moins intérêt.....		
		97,937 24
Bénéfice net.....		$256,818 64
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Propriétés foncières.....		$150,617 97
Effets garantis par hypothèques.....		100,997 46
Effets garantis par nantissement.....		72,750 32
Créances.....		141,735
Actions de banques et de chemin de fer		95,629 88
Primes en voie de perception.....		68,520
Fiers de la Ville.....		113,981 76
Intérêt échoppé.....		30,715
Scrips de compagnies d'assurances..		16,000
Actions de Dry Dock Valletti.....		2,850
Actions de la Presse—Levee Co.....		1,000
Actions de Marine Dry Dock Co.....		1,000
Actions de "Merchants Exchange"..		1,000
Actions de "Lightering Wrecking Co"		1,000
Bons de l'Etat.....		1,500
Total.....		$1,408,418 49

En mains

Intérêts non réclamés, et intérêts à payer au juillet prochain..... $ 90,394 13

Le montant net disponible pour le 30 pour cent sur le capital du scrip de 1838, payable au juillet prochain, et pour risques non terminés le 31 mai 1867..... 90,543 50

Primes sur risques non terminés le 31 mai 1867..... 234,182 $ 370,994 7

Actif net..... $1,037,431 81

Le tableau ci-dessus est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 14 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS,
Deuxième juge de paix.

Les Directeurs ont résolu de payer sur pour cent comptant sur les certificats de scrip non encore payés aux porteurs légaux à dudite certificats, à partir du dernier MARDI de février prochain et il est de plus :

Résolu qu'en vue de la dépréciation de l'actif de la Compagnie, les émissions de scrips de 1858, 1859, 1860 et 1861, sont par les présentes appelées (conformément à la Charte) pour les réductions des vingt-cinq pour cent sur chaque certificat de lesdits scrips seront faites par la réduction sur le paiement de l'intérêt annuel, ainsi qu'il est déclaré par une résolution de cette direction adoptée aujourd'hui.

ALFRED MOULTON, président,
WM M. PERKINS, vice-président,
A. W. HUNTER, secrétaire.

—DIRECTEURS—

E. K. Converse,	B. F. Ewell,
Robert Hare,	Jos. M. Iverson,
Jos. Hoy,	J. H. Loewinger,
Alfred Moulton,	A. H. May,
J. M. Allen,	Jno. T. Moore,
Jno C. Rogers,	W. M. Perkins.

17janv—Dp

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET,

No 21, rue TRÉVISE, PARIS.

OPPRESSION. **ASTHME,** SUFFOCATION,

et toutes les affections des voies respiratoires sont calmés à l'instant même et guéris par les TUBES-LEVASSEUR pharmacien, 19, rue de la Monnaie, Paris. Prix 3 fr.—Dépôts chez M. DUCONGE, et M. MAUNSELL & Co.

Prix : 2 fr. Prix : 2fr.

PAPIER ELECTRO-MAGNETIQUE DE ROYER PHARMACIEN

Remède infaillible pour la guérison des Rhumatismes, Bronchites nerveuses, Lombago, Gout : Grippes, Palpitation du cœur, Crampes d'estomac, etc.

POMMADE ROYER

CONTRE LES

HEMORRHOIDES

Les Fissures de l'Anus et les Gerçures du Sein

Prix : 3 fr. 50 le flacon.

—Dépôt général chez M. ROYER, pharmacien, rue St. Martin, 209, à Paris.—

A New-York, chez J. Milhau et Cie.: Broadway ; Nlle-Orléans, MM. Maunsel et Bogel, droguistes, rue de Chartres ; Havane, Serra et Cie., Fernandez et Cie., L. Reverend, J. Royes ; à Matanzas, Genouillac ; à Santiago, Julio Treanard.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

PHARMACIEN DE PREMIÈRE CLASSE
A PARIS.

Employé avec un succès constant depuis 30 ans, par les Médecins de tous les pays, contre les Maladies organiques ou non organiques du Cœur, les diverses Hydropisies et la plupart des Affections de Poitrine et des Bronches (Pneumonies, Catarrhes pulmonaires, Asthmes, Bronchites nerveuses, Coqueluches, etc.)

Dépôt : Pharmacie Labelonye et Cie, No 19, rue Bourbon-Villeneuve, Paris.

A la Nouvelle-Orléans, chez M. Ducongé, droguiste ; MM. Maunsell et Bogel, droguistes, rue de Chartres ; Louis Castel et Schwab, pharmaciens ; à New-York, chez M. Fougera et M. J. Milhau, Broadway ; à Mexico, chez M. Van Den Wyngaert et M. Maria Da, droguistes, et dans toutes les pharmacies.

DRAGEES D'ERGOTINE DE BONJEAN.

Médaille d'or de la Société de Pharmacie de Paris.

Elles sont employées avec le plus grand succès par les plus célèbres médecins européens contre les Hémorrhagies de toute nature, les Crachements de sang, les Dysenteries et Diarrhées chroniques,—qu'elles guérissent en peu de jours ; — contre les Engorgements et les pertes chez les femmes. Leur action énergique sur la circulation en fait des meilleurs moyens pour combattre les Maladies de poitrine.

Dépôt Pharmacie **Labelonye et Cie,**
19, *rue Bourbon-Villeneuve—Paris.*

A la Nelle-Orléans, chez M. Ducongé, droguiste, MM. Maunsell et Bogel, droguistes, rue de Chartres ; Louis Castel et Schwab, pharmaciens ; à New-York, chez M. Fougera et M. J. Milhau, Broadway ; à Mexico, chez M. Van Den Wyngaert et M. Maria Da, droguistes, et dans toutes les pharmacies.

DRAGEES DE CUBEBINE AU COPAHU DE LABELONYE

Ces Dragées, qui ont pour base le principe actif du *Poivre de cubèbe* uni au *Copahu* pur, ne fatiguent pas l'estomac. Elles arrêtent promptement les *Ecoulements blennorrhagiques* les plus rebelles, même ceux qui ont résisté au Cubèbe ou au Copahu pris isolément.

Dépôt Pharmacie **Labelonye et Cie,**
19, rue Bourbon-Villeneuve—Paris.

A la Nouvelle-Orléans, chez M. Ducongé, droguiste, rue de Chartres ; MM. Maunsell et Bogel, droguistes, rue de Chartres ; Louis Castel et Schwab, pharmaciens ; à New York, chez M. Bougera et J. Milhau, Broadway ; à Mexico, chez M. Van Den Wyngaert et Maria Da, droguistes, et dans toutes les pharmacies.

DRAGEES GELIS & CONTE

AU LACTATE DE FER

1 FR. LE FLACON — 2 FR. LA BOITE

APPROUVEES PAR L'ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS.

Il résulte de deux rapports adoptés par la dite Académie en 1846 et en juillet 1858, que les Dragées de Gélis et Conté sont le meilleur et le plus efficace des ferrugineux pour la guérison de la Chlorose (ou Pâles couleurs), des Pertes blanches, de la Débilité de tempérament chez les deux sexes et pour faciliter la Menstruation chez les jeunes filles.

Dépôt Pharmacie Labelonye et Cie,
19, rue Bourbon-Villeneuve—Paris.

A la Nouvelle-Orléans, chez M. Ducongé, droguiste, et M. Maunsell, Bogel, droguistes, rue de Chartres, MM. Louis Castel et Schwab, pharmaciens ; à New-York, chez M. Fougera et M. J. Milhau, Broadway ; à Mexico, chez M. Van Den Wyngaert et M. Maria Da, droguistes, et dans toutes les pharmacies.

POUDRE DIGESTIVE DE ROYER

PEPSINE ET S-CARBONATE DE BISMUTH.

Pour guérir promptement les

Douleurs d'estomac, Dispepsie, Aigreurs, Vapeurs vomissements, Diarrhées, Fièvres, Digestions difficiles.

Coliques venteuses, Entérites chroniques, Paresse de l'estomac, Chaleurs, Pituites, &c. Prix du flacon 3 fr.

CREOSOTE CHLOROFORMÉE

Remède infaillible contre les

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur la plus vive, préserve et guérit pour toujours la carie.

Prix : 2 francs le flacon.

—Dépôt général chez M. ROYER, pharmacien, rue St. Martin, 209, à Paris.—

A New-York, chez J. Milhau et Cie.: Broadway ; Nlle-Orléans, MM. Maunsel et Bogel, droguistes, rue de Chartres ; Havane, Serra et Cie., Fernandez et Cie., L. Reverend, J. Royes ; à Matanzas, Genouillac ; à Santiago, Julio Treanard.

CAPSULES-MOTHES

Approuvées par l'Académie de Médecine de Paris (Médaille d'honneur)

29, rue Sainte-Anne, Paris.

Les célèbres Médecins, chargés dans les hôpitaux de Paris du service des maladies contagieuses, attestent que les CAPSULES-MOTHES constituent le plus efficace des traitements.

Pour éviter les contrefaçons, dont quelques-unes ont été condamnées pour fraude dans le médicament, exiger au bas de l'Etiquette du **flacon** de la boîte la signature : Félix Malleste et Cie, Imprimeurs à Paris.

PILULES de Carbonate ferreux inaltérable DE VALLET

Approuvées par l'Académie de médecine, les *Pilules de Vallet* sont employées avec le plus grand succès pour guérir les pâles couleurs et fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques. Ce ferrugineux ne noircit jamais les dents.

Comme garantie d'origine, le nom de l'inventeur est gravé en creux sur *chaque pilule* comme ce-contre.

DÉPOT

A la Nouvelle-Orléans, chez M. Ducongé, droguiste et MM. Maunsell & Cie, droguistes. — A New-York chez M. J. Milhau & Cie, pharmaciens, et E. Fougera, droguiste.

VALLET

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1867 :

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867, y compris les risques non expirés du 1866.....		$721,500 00
Primes sur les risques de mer..	$ 2,102 34	
Primes sur les risques de rivières.....	167,250 23	
Primes sur les risques d'incendies.....	172,377 43	$321,500 00
En moins: primes remboursées	$ 1,589 30	
En moins: primes sur risques non expirés en 1867.....	39,851 00	41,440 30
Montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1867.....		$280,159
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques de mer.....	29,900 71	
Sur les risques de rivières..	109,830 94	
Sur les risques d'incendies..	79,227 46	
	19,000 14	
Réassurances.....	12,947 35	
Dépenses, taxes, intérêts, escompte, etc.....	38,700 31	$ 289,190
		$212,790 78
Rentes.....		52,930 32
Vingt-cinq pour cent réclamés pour cent remboursés au lieu de scrip.....		37,791 22
Réservé pour pertes non payées		3,007 10
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
347 bons de la ville de la Nlle Orléans, de $1,000 chaque		347,000 00
35 bons de l'Etat de la Louisiane de $1,000 chaque..		35,000 00
96 bons de l'Etat de la Louisiane, de $500 chaque..		48,000 00
60 bons de la Cie du Chemin de fer de Jackson à Charles, de $1,000 chaque		60,000 00
5 actions de la Cie du Dry Dock Valletti, de $1,000,		5,000 00
200 actions de la Banque de la Nlle-Orléans, de $75 chacune, évaluées à $ 40 chaque.....		32,000 00
845 actions de la Banque du Canal, de $ 50 chacune, évaluées à $ 50.....		42,250 00
300 actions de la Banque Mechanics' and Traders, de $50, évaluées à $50 chaq.		25,000 00
125 actions de la Banque Crescent City, de $50 chaque, évaluées à $15 chacune..		1,875 00
100 actions de la Banque des Marchands, de $ 40 chaque, évaluées à $15 chacune..		1,500 00
En caisse.....		$127,125 00
Propriété foncière au No 76 de la rue du Camp.....		51,083 50
Prêts garantis.....		50,000 00
Effets à recevoir.....		62,415 00
En mains: mauvaises dettes	12,716 90	
	6,314 14	
	6,201 45	
Comptes non encore payés et en voie de perception..	79,076 62	
En mains: mauvaises dettes	10,211 45	
	89,844 97	
Scrips d'autres Compagnies d'assurance.....	6,411 00	
Total de l'actif.....		$ 377,751 92

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

ALFRED MOULTON, président,
A. W. HUNTER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 14 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS,
Deuxième juge de paix.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent comptant sur les certificats de scrip non encore payés aux porteurs légaux à dudite certificats, à partir du dernier MARDI de février prochain et il est de plus :

Résolu qu'en vue de la dépréciation de l'actif de la Compagnie, les émissions de scrips de 1858, 1859, 1860 et 1861, sont par les présentes appelées (conformément à la Charte) pour les réductions des vingt-cinq pour cent sur chaque certificat de lesdits scrips seront faites par la réduction sur le paiement de l'intérêt annuel, ainsi qu'il est déclaré par une résolution de cette direction adoptée aujourd'hui.

ALFRED MOULTON, président,
WM M. PERKINS, vice-président,
A. W. HUNTER, secrétaire.

—DIRECTEURS—

E. K. Converse,	B. F. Ewell,
Robert Hare,	Jos. M. Iverson,
Jos. Hoy,	J. H. Loewinger,
Alfred Moulton,	A. H. May,
J. M. Allen,	Jno. T. Moore,
Jno C. Rogers,	W. M. Perkins.

17janv—Dp

WILLIAM S. TOOLE & Cie vs EMILE ROQUES.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 21,304—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans à l'Huissier Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, procédant le MARDI quatorze d'avril 1868, dans la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Conseil et de Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile Delord, sur rues de l'Esplanade et Bourgogne, désigné par le numéro Deux, d'après un plan dressé par Felix Pilié et Dorothy Pilié, en date du 3 mars 1876, et déposé en l'étude d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure trente-sept un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Esplanade, sur une profondeur de cent septpieds huit pouces et une ligne mesure mitoyenne du No Un et une profondeur de cent septpieds huit pouces et une ligne à la rue Bourgogne, et trente-deux pieds onze pouces et cinq lignes derrière.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'en a faite d'Alfred Marchand, suivant acte en rapport de Octave Rost, notaire public, en cette ville, en date du 26 mai 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shériff de la paroisse d'Orléans.

26déc—4,12,20,28ms

JOSEPH D. WEAVER vs THEOPHILE ANFOUX.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 18,985—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je, Charles Hayes, Shériff, transporte ledit writ à Henry T. Hoye, ci-devant shériff et par ce dernier à moi transporté, je, CHARLES HAYES, Shériff, procédant le MARDI quatre d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Conseil et de Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile Delord, sur rue Bourgogne, désigné par le numéro Deux, d'après un plan dressé par Felix Pilié et Dorothy Pilié, en date du 3 mars 1876, et déposé en l'étude d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure trente-sept un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Esplanade, sur une profondeur de cent septpieds huit pouces et une ligne mesure mitoyenne du No Un et une profondeur de cent septpieds huit pouces et une ligne à la rue Bourgogne, et trente-deux pieds onze pouces et cinq lignes derrière.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'en a faite d'Alfred Marchand, suivant acte en rapport de Octave Rost, notaire public, en cette ville, en date du 26 mai 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shériff de la paroisse d'Orléans.

9mars—19,27 av 3, 10

WOOLVERTON & BARRINGER vs. JAMES HILL.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,792—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je, Charles Hayes, Shériff, transporte ledit writ à Henry T. Hoye, ci-devant shériff et par ce dernier à moi transporté, je, CHARLES HAYES, Shériff, procédant le MARDI quatre d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Conseil et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir :

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, sur rue Bourgogne, entre celles de Nouvelle-Levée, du Commerce, Julien et St-Joseph et désignés par les No 9 et 10 sur un plan dressé en juin (1867) d'après un certain plan déposé en l'étude de T. C. Soniat du Fossat, notaire public en cette ville, et ledit plan ci-après annexé, sous le No 13 mai 1868 et déposé en l'étude de L. T. Caire, alors notaire public en cette ville.

Ledit terrain ayant une façade de vingt et un pieds six pouces sur la rue Bourgogne et une profondeur de cent vingt-pieds sur une ligne qui le sépare d'une salle commune, vingt-un pieds neuf pouces et demi de profondeur sur une ligne qui le sépare d'une autre salle commune et cent trente-deux pieds trois pouces et une ligne sur la ligne limitrophe au Nord.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, circonstances et dépendances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de L. A. Gardiel, suivant acte en rapport de T. Soniat du Fossat, notaire public en cette ville, en date du 5 décembre 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shériff de la Paroisse d'Orléans.

13mars—13,21,28—5,14 av

Succession de Bernardo Fernandez.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 9,469—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je soussigné, le LUNDI, six février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Bourgogne, Terpsichore, Dryades et Moljeman et désigné par le numéro Cinq de la subdivision du carré de la Ville, autrefois appartenant et dépendu sous le No 151 en l'Etude de T. O. Sliell, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-six pieds huit pouces de face à la rue Terpsichore, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John G. McLean, suivant acte en rapport de W. H. Peters, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 15 février 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet garanti par hypothèque sur la propriété susdé rite, de la somme de mille piastres (1,000 00) souscrit par le défendeur, daté du 27 Août 1867 payable à un an de date et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an à compter de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, et du prix de l'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shériff de la Paroisse d'Orléans.

1mars—19,27 av 3, 10

Succession de Bernardo Fernandez.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 9,469—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je soussigné, le LUNDI, six février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Bourgogne, Terpsichore, Dryades et Moljeman et désigné par le numéro Cinq de la subdivision du carré de la Ville, autrefois appartenant et dépendu sous le No 151 en l'Etude de T. O. Sliell, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-six pieds huit pouces de face à la rue Terpsichore, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John G. McLean, suivant acte en rapport de W. H. Peters, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 15 février 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet garanti par hypothèque sur la propriété susdé rite, de la somme de mille piastres (1,000 00) souscrit par le défendeur, daté du 27 Août 1867 payable à un an de date et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an à compter de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, et du prix de l'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shériff de la Paroisse d'Orléans.

1mars—19,27 av 3, 10

WOOLVERTON & BARRINGER vs. JAMES HILL.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,792—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je, Charles Hayes, Shériff, transporte ledit writ à Henry T. Hoye, ci-devant shériff et par ce dernier à moi transporté, je, CHARLES HAYES, Shériff, procédant le MARDI quatre d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Conseil et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir :

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, sur rue Bourgogne, entre celles de Nouvelle-Levée, du Commerce, Julien et St-Joseph et désignés par les No 9 et 10 sur un plan dressé en juin (1867) d'après un certain plan déposé en l'étude de T. C. Soniat du Fossat, notaire public en cette ville, et ledit plan ci-après annexé, sous le No 13 mai 1868 et déposé en l'étude de L. T. Caire, alors notaire public en cette ville.

Ledit terrain ayant une façade de vingt et un pieds six pouces sur la rue Bourgogne et une profondeur de cent vingt-pieds sur une ligne qui le sépare d'une salle commune, vingt-un pieds neuf pouces et demi de profondeur sur une ligne qui le sépare d'une autre salle commune et cent trente-deux pieds trois pouces et une ligne sur la ligne limitrophe au Nord.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, circonstances et dépendances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de L. A. Gardiel, suivant acte en rapport de T. Soniat du Fossat, notaire public en cette ville, en date du 5 décembre 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shériff de la Paroisse d'Orléans.

13mars—13,21,28—5,14 av

BELDEN & FUSELIER contre THOMAS MALOY. No 1005.

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX—En vertu de un writ de fieri facias que m'a adressé Paris Childress Deuxième Juge de Paix, je soussigné, à l'enchère publique, le JEUDI, 19 mars 1868, à midi, au Vendue Master Warehouse, au coin des rues Julia et Fourbier—Dois get le meilleur acheteur pour cash, de l'intérêt indivis de Thomas Maloy en et sur la propriété suivante, savoir : Un lot de meubles saisis dans le susdit procès. Conditions—Comptant, au bilieu du Trésor des E. U.

7mars— 12 19 H. C. FENNIMAN, Constable.

CHARTE.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que ce 31e jour de janvier mil huit cent soixante huit et la cent-vingt-deuxième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, par devant nous, EDWARD IVY, notaire public, dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, sont personnellement présents ceux dont les signatures sont ci-dessous apposées, les personnes ci-après nommées, et qui ont signées et déclarent, lesquelles ont déclaré que, prohibé des lois de la Louisiane relativement aux corporations dans cet Etat, elles sont convenues de se former et de former ceux qu'ils représentent en une corporation dans le but et sous les règlements qui suivent :

ARTICLE I.

Le nom de corporation de cette Société sera la **Compagnie du chemin de fer d'Orléans.**

ARTICLE II.

Le siége des affaires et le domicile légal de cette corporation seront à la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

Le but de cette Société est de construire et de maintenir en ville des chemins de fer convenables pour le transport des passagers et, en général, d'exercer les pouvoirs et privilèges pour elle conférés par sa charte et par ses semblables, revêtue à l'effet de la matière à même de construire et d'exploiter des chemins de fer.

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation est, par les présentes fixé à trois cent mille piastres (300,000) piastres représentées par trois mille actions de cent piastres chacune, lesquelles seront payé cinq pour cent sur chaque souscription, à la signature de ces articles ; la reste sera payé à l'époque et en la manière que pourront ordonner les directeurs ; provu qu'il ne soit pas exigé plus de dix (10) pour cent de la dite somme souscrite excepté appel de fonds ne sera pas fait plus souvent qu'il ne faut dans les trente jours. Si un souscripteur refuse de négliger d'effectuer son paiement pourtuellement à échéance, il pourra être ajouté à la somme due un intérêt de huit pour cent l'an, et l'actionnaire ainsi refusant ou négligeant de souscripteur refusant ou négligeant d'effectuer soit un des versements dans les temps ci-dessus spécifiés, après avis donné par le président, les Directeurs en réserveront le droit de vendre à l'encan public, à la Bourse susdite, ses actions pour d'avis au dit souscripteur par l'action ou les actions sur lesquelles le montant est dû.

ARTICLE V.

La dite corporation assume, par les présentes, toutes les obligations de F. Moulon et Cie, principaux, et Geo. W. Hyness, leur father, the other, Geo. Hyness, de Ste. Canal, Dauphine, Dumaine et autres rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans, d'après Parte passé pardevant William Grima, notaire public de la Paroisse d'Orléans, le 5 juillet 1867 et par acte passé pardevant Hamilton Lewis, notaire public de la dite Paroisse, le 17 décembre 1867. Elle s'oblige à construire les dits chemins de fer d'après les plans et cartes de chaque section, d'avance à être soumis à la Direction, de temps en temps et de la manière indiquée dans les dits actes notariés ; de remplir toutes les conditions et obligations